



RAPPORT DE REPERAGE DU PLOMB AVANT DEMOLITION



Bien situé au :	Ensemble de 4 bâtiments agricoles – 1731, Les Chevannes – 71220 VEROSVRES
Type de bâtiment :	4 bâtiments agricoles : 2 poulaillers, 1 hangar, 1 stabulation
Projet de travaux :	Démolition
Obligations :	Aucune, absence de revêtement contenant du plomb
Propriétaire :	DREAL Bourgogne Franche Comté – 5, voie Gisèle Halimi – BP 31269 – 25005 BESANCON cedex
Donneur d'ordre :	DREAL Bourgogne Franche Comté – 5, voie Gisèle Halimi – BP 31269 – 25005 BESANCON cedex
Date d'intervention :	7 novembre 2023
Date du rapport :	13 décembre 2023
Référence rapport	« 71-Verosvres-DREAL-PbDémol-BâtimentsAgricultoresBoisse-12.12.23.docx »
Validité du rapport :	Uniquement dans le cadre de la démolition définis dans chapitre « périmètre de la mission »
Appareil utilisé :	Fluorescence X (détail dans chapitre désignation de l'appareil)

CONCLUSION <i>Détails au chapitre correspondant</i>	Présence de revêtement contenant du plomb :	☐ OUI ☒ NON
	Présence de plomb métal :	☐ OUI ☒ NON

Autorisation d'émission :
SARTORI Johann

L'Opérateur de repérage :
SARTORI Johann

SARDIAG
Diagnostics Amiante, Plomb, Travaux, Démolition
15 Rue du Prânet – ZA du Velard 2
71370 OUROUX-SUR-SAONE
Tel: 03.85.47.45.91
Siret : 501 003 024 0020 - APE : 7120B

Nota Toute reproduction ou diffusion de ce document (hormis le donneur d'ordre) est interdite sans autorisation de la société SARDIAG SARL. Les rapports restent la propriété de la société SARDIAG SARL jusqu'au règlement complet des honoraires ; ils ne pourront être utilisés par le client avant leur règlement intégral (clause de réserve de propriété – loi 80-335 du 12.05.80). L'utilisation à titre consultatif du présent rapport ne peut être faite que dans son intégralité.



SOMMAIRE

GENERALITES	3
Textes de références :	3
Objectif de l'intervention :	3
Limites et validité :	3
Méthodologie, extraits de la norme :	3
Désignation de l'entreprise :	4
Désignation de l'appareil :	5
Désignation du laboratoire ayant effectué les éventuelles analyses plomb :	5
Désignation de l'opérateur :	5
DESCRIPTION DU BATIMENT	6
Désignation de l'Immeuble :	6
Périmètre / Description des travaux :	6
Description des parties d'immeubles contrôlées et non contrôlées :	6
Documents transmis :	6
Personnes présentes lors du repérage :	6
CONCLUSION DU REPERAGE	7
RESULTATS DE LA RECHERCHE :	7
Détail des revêtements contenant du plomb :	7
Présence de Plomb métal :	7
Conseils suite à la présence de plomb, hors cadre de la mission :	7
ANNEXES	8
Plan de repérage du (des) bâtiment(s) :	8
Plan de repérage Poulailier 1 :	9
Plan de repérage Poulailier 2 :	10
Plan de repérage Hangar agricole :	11
Plan de repérage Stabulation :	12
Détails des mesures sur site :	13
Attestation sur l'honneur :	16
Attestation d'assurance :	16
Certificat de compétence :	18
Certificat correspondant à notre appareil :	19

GENERALITES

Textes de références :

- Code du travail : Principes généraux de prévention, Prévention du risque chimique et CMR
- Norme NF X 46 031 d'avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb
- Norme NFX 46-032 de juin 2021 : Repérage plomb – Recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de construction

Objectif de l'intervention :

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements, matériaux et produits contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux.

Le PVC, le polystyrène, les carrelages et faïences sont exclus du repérage car jugés non pertinent au regard du faible potentiel d'émission de poussières de plomb de ces matériaux.

Nota : Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Limites et validité :

- Le présent rapport a été réalisé à la demande du donneur d'ordre; toute autre utilisation de ce document par une tierce personne autre que le donneur d'ordre est interdite et notamment lors de transactions immobilières futures
- La société SARDIAG SARL ne saurait engager sa responsabilité notamment soit en cas de travaux mettant à jour des matériaux non accessibles visuellement lors du contrôle soit en cas d'intégration de matériaux anciens
- Toute reproduction de ce document (hormis le donneur d'ordre) est interdite sans autorisation de la société SARDIAG SARL.
- Ce rapport de diagnostic plomb avant travaux n'est pas un constat de risque d'exposition au plomb et ne peut donc pas être utilisé dans le cadre d'une vente.

Méthodologie, extraits de la norme :

Identification des locaux

L'opérateur de repérage effectue une visite du bâtiment suivant le périmètre de repérage. Il dresse la liste détaillée :

- des locaux (bureaux, pièces d'habitation, sanitaires, espaces de stockage et de production,
- circulations, etc.) ;
- des ouvrages extérieurs (façades, couvertures, clôtures, etc.).
- dans une cage d'escalier : un palier ou une volée d'escalier, sont considérés comme des locaux distincts ;
- une gaine d'ascenseur est considérée comme un local.

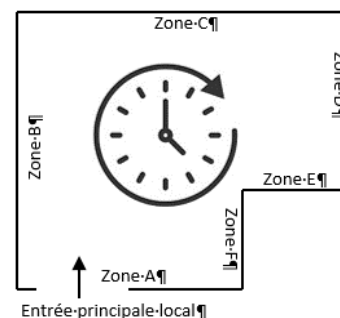
L'opérateur de repérage doit respecter l'identification des bâtiments et locaux transmise par le donneur d'ordre, si elle existe.

L'opérateur de repérage dresse la liste des locaux ou parties de locaux non visités et en justifie la raison.

Identification des zones

L'opérateur de repérage divise chaque local ou ouvrage extérieur en plusieurs zones qu'il identifie sur le plan. Pour les locaux, ces zones correspondent généralement à leurs différentes faces.

Exemple : À chaque zone peut être attribuée une lettre (A, B, C, ...), le sens de lecture étant celui des aiguilles d'une montre. Le mur d'entrée dans le local est ainsi noté A, le suivant à gauche B, etc.



Identification des unités de repérage

Une unité de repérage se définit à minima avec les critères suivants : le niveau (rez-de-chaussée, étage X...) ; le local ; la zone ; produit ou matériau ; le substrat ; le revêtement. L'unité de **repérage** fait l'objet de mesures. L'opérateur dresse la liste des unités de **repérage** suivant le descriptif du programme des travaux :

- dans chaque local ;
- dans les parties communes intérieures et extérieures ;
- dans les escaliers ;
- au niveau de la couverture.

Peut (peuvent) constituer une seule et même unité de **repérage** :

- l'ensemble des plinthes d'un même local (unité de **repérage** continue) ;
- l'ensemble des boiseries, décorations d'un même local (unité de **repérage** continue ou discontinue) ;
- l'ensemble des marches et contremarches, garde-corps, balustres etc. d'un même local (unité de **repérage** continue ou discontinue) ;
- l'ensemble des modénatures d'une façade (unité de **repérage** discontinue).

Chaque face d'éléments de construction communs à au moins deux zones de locaux différents (notamment portes, fenêtres, cloisons mobiles...) est une unité de **repérage**. En fonction du programme de travail, chaque unité de **repérage** doit être rattachée à un local.

Méthodes d'analyse

Les unités de **repérage** sont mesurées avec un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du plomb dans le spectre de fluorescence émis en réponse par le matériau. L'âge de la source doit être inférieur à la durée maximale d'utilisation de la source prévue par le fabricant de l'appareil. Les résultats de mesures (M) sont enregistrés et restitués avec leur incertitude de mesure (I) sous la forme suivante : M (mg/cm²) $\pm$ I (mg/cm²). À défaut d'avoir une incertitude par mesure, l'opérateur indiquera dans son rapport la tolérance résultant des données constructrices en fonction du substrat.



Analyse physico-chimique

Lorsque l'opérateur de repérage ne peut pas réaliser de mesures in situ par fluorescence X, il effectue un prélèvement pour analyse chimique, il réalise ce prélèvement sur une surface suffisante.

Restitution de la mission de repérage

À l'issue des différentes étapes de repérage in situ, l'opérateur de repérage établit un rapport de repérage.

Désignation de l'entreprise :

Entreprise :	<u>SARDIAG SARL</u>
Adresse :	15 rue du Pranet – ZA du Velard – 71370 OUROUX S/S
Tél. /fax :	03 85 47 45 91
Identification de l'entreprise : SIRET :	501 003 024 00020
Attestation d'assurance SMABTP:	H46460Z7302001/001 574101/11 valide du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignation de l'appareil :

Autorisation de détention ASN :	T710324
Appareil / N° série :	NITON XLP 300 / N° 12394
Source N° :	V4-257
Radionucléide :	Cd 109
Activité :	850 MBq
N° des étalons :	NITON P/N 500-934 : SRM 2570 à 75

Désignation du laboratoire ayant effectué les éventuelles analyses plomb :

Entreprise compétente :	ITGA Laboratoire amiante Nord-Est
Adresse :	Parc Plaza Bâtiment D - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél. /fax :	03.80.48.25.92
Accréditation du programme 144 du COFRAC	1-5971 rev. 6

Désignation de l'opérateur :

Opérateur :	M. SARTORI Johann : opérateur de repérage
N° de certification DEKRA :	DTI 2167
N° de certificat de formation de Personne Compétente en Radioprotection :	RP C&S Session PCR/111/170703

DESCRIPTION DU BATIMENT

Désignation de l'Immeuble :

La mission a été effectuée sur un ensemble de 4 bâtiments agricoles situés au 1731, les Chevannes à Verosvres (71) :

- 2 poulaillers
- 1 hangar
- 1 stabulation

- Description du bâtiment :

Année de construction : Non communiqué

Nombre de niveaux du lot : 3

Travaux de réaménagement (année) : Non communiqué

Présence de doublage : oui ☐ non ☒

- Appréciation générale sur le bâtiment :

Remarques : Bâtiment clos et couvert.

- Occupation des locaux :

Le présent rapport est établi conformément à l'état des lieux le jour de la visite.

Evacuation du bâtiment : oui ☒ non ☐

Enlèvement des mobiliers : oui ☐ non ☒

Périmètre / Description des travaux :

Le présent rapport est limité exclusivement aux zones accessibles détaillées ci-dessous du projet de démolition complète des 4 bâtiments agricoles.

Description des parties d'immeubles contrôlées et non contrôlées :

Etage	Locaux visités, zones homogènes	Travaux	Locaux non visités (motif) Zones non accessibles (remarques)
RDC	Poulailler 1 : poulailler, local 1 Poulailler 2 : poulailler, local 1 Hangar Stabulation	Démolition	- Réseaux VRD enterrés et non accessibles
R+1	Stabulation : grenier		

Documents transmis :

- Documents graphiques : oui ☐ non ☒
- Rapport plomb précédents : oui ☐ non ☒

Référence : /

Analyse du rapport, remarque(s) :

- Absence du CCTP : Cahier des Clauses Techniques et Particulières.

Personnes présentes lors du repérage :

Visite de reconnaissance réalisée avec M. Rivière, chargé d'appui Technique de la DREAL.

L'intervention a été réalisée sans accompagnateur.



CONCLUSION DU REPERAGE

RESULTATS DE LA RECHERCHE :

Présence de revêtement contenant du plomb :	☐ OUI ☒ NON
Présence de plomb métal :	☐ OUI ☒ NON

NOTA : Le PVC, le polystyrène, les carrelages et faïences sont exclus du repérage car jugés non pertinent au regard du faible potentiel d'émission de poussières de plomb de ces matériaux.

Détail des revêtements contenant du plomb :

VOIR DETAILS DES MESURES EN ANNEXE

Présence de Plomb métal :

○ / :

_____ / _____

Conseils suite à la présence de plomb, hors cadre de la mission :

Suivre le guide de l'OPPBTP « traitement des peintures au plomb » de 2015.

Il énumère les textes de loi et prévoit des modes opératoires concrets pour notamment le recouvrement, l'enlèvement complet de l'élément et le retrait par décapage, ponçage, grenailage ou sablage.

Voici quelques textes du code du travail à prendre en compte, lors d'exposition au plomb :

- R4412-149 fixe la VLEP d'exposition au plomb de 0.1 mg par cm³ d'air sur 8h de travail,
- R4412-156 et 157 prévoit des vestiaires vêtements de travail et des vestiaires vêtements de ville séparés par des douches
- R4412-158 les travailleurs ne mangent pas et ne fument pas en vêtement de travail
- R4412-160 oblige à un suivi médical renforcé des travailleurs si la concentration en plomb dans l'air est supérieur à 0.05 mg/cm³ d'air sur 8h ou si une plombémie est supérieure à 200µg/l de sang pour les hommes et 100µg/l de sang pour les femmes

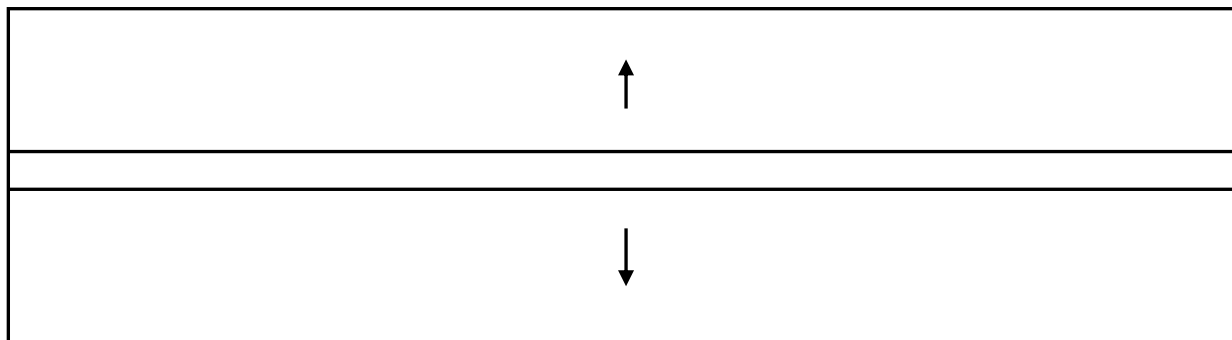
ANNEXES

Plan de repérage du (des) bâtiment(s) :

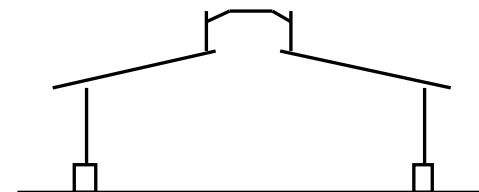


Plan de repérage Poulailier 1 :

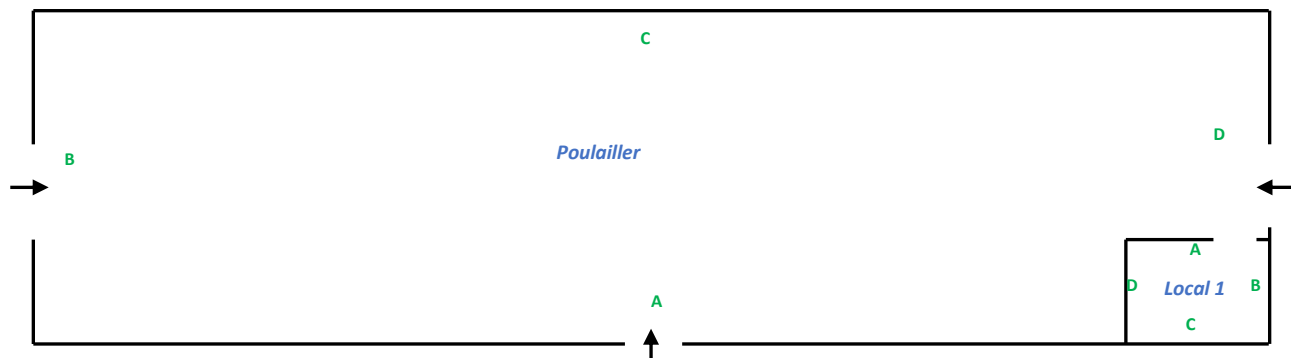
TOITURE :



COUPE :

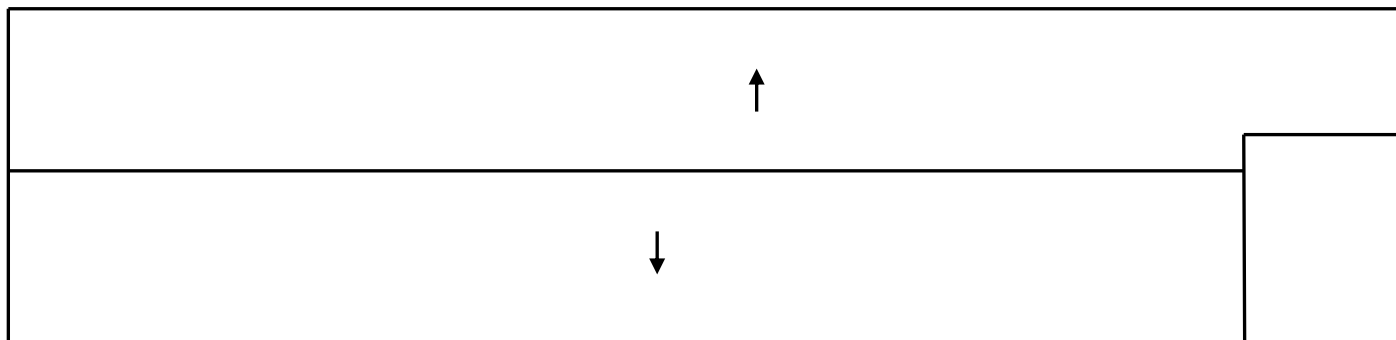


RDC :

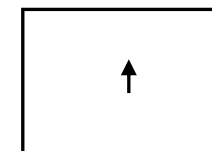


Plan de repérage Poulailier 2 :

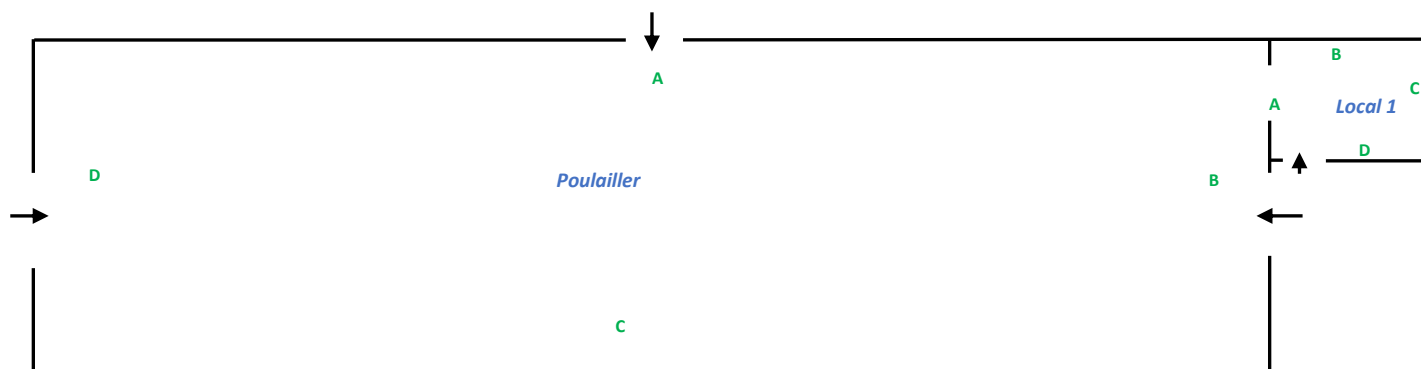
TOITURE :



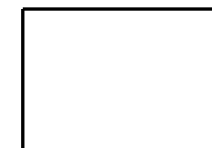
Abris



RDC :

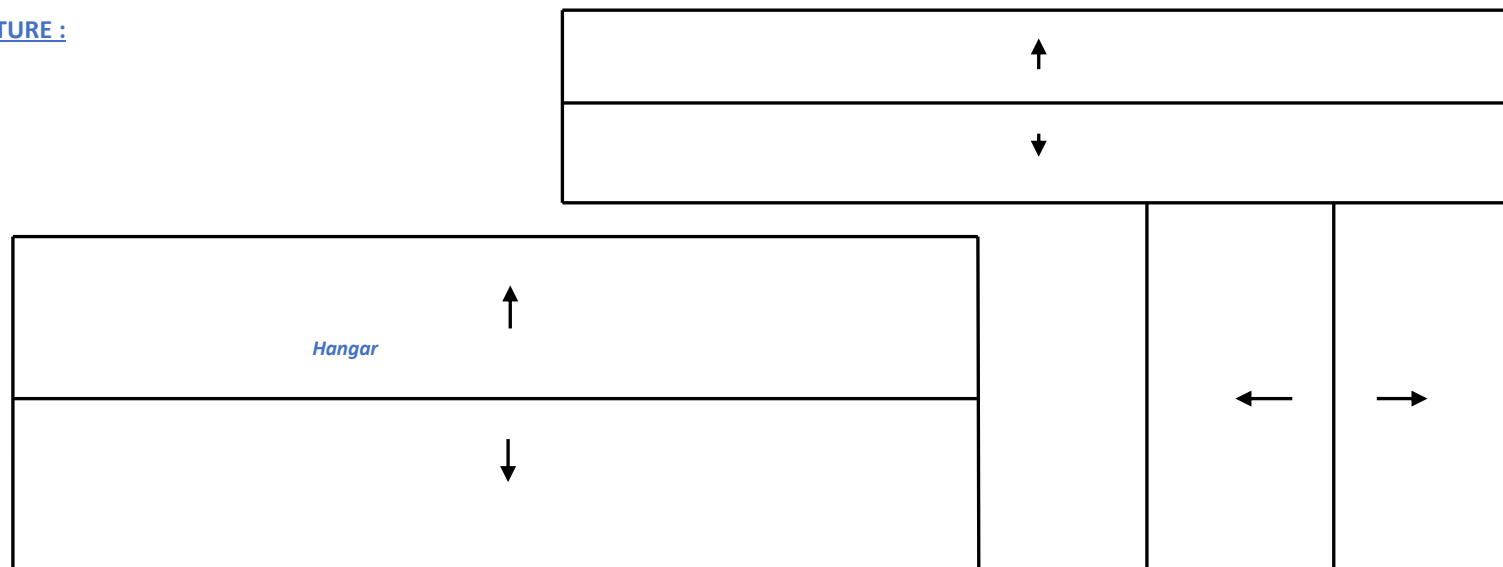


Abris

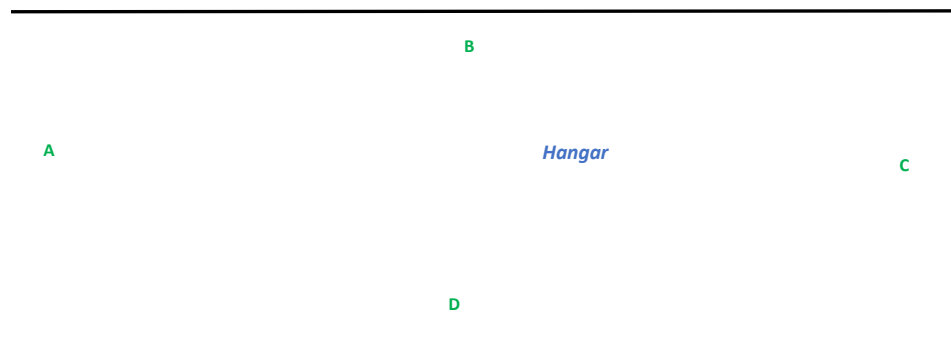


Plan de repérage Hangar agricole :

TOITURE :

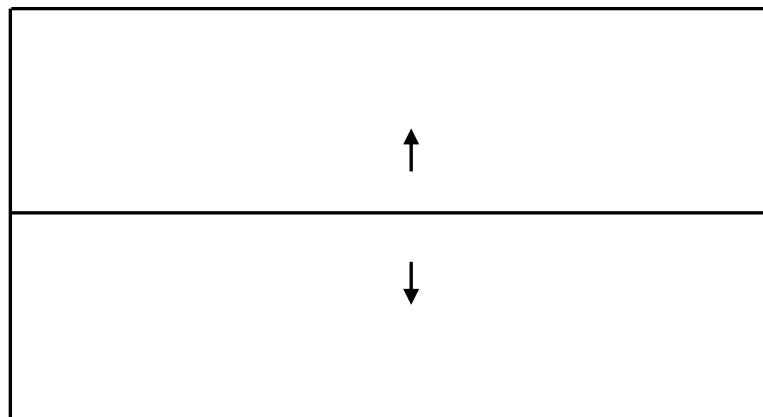


RDC :

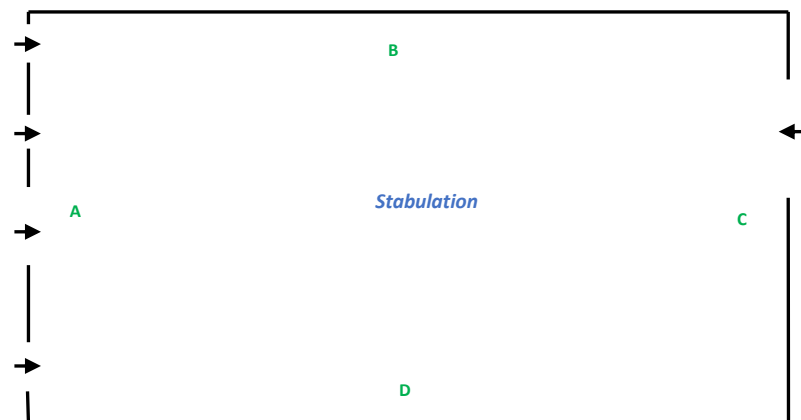


Plan de repérage Stabulation :

TOITURE :



RDC :



Détails des mesures sur site :

N°	Local	Zone	Unités diagnostics	Revêtement	Substrat	Localisation	Concentrat. (mg/cm²)	Résultats
Calibrage :							1,00	
1	Extérieur poulailler 1		Bardage	Peinture	Fibro		0,00	Négative
2				Peinture			0,00	Négative
3			Structure métal	Peinture	Métal		0,00	Négative
4				Peinture			0,00	Négative
5			Portail	Peinture	Métal		0,00	Négative
6				Peinture			0,00	Négative
7	Poulailler 1	A	Mur	Peinture	Fibro	<1m	0,04	Négative
8				Peinture		>1m	0,00	Négative
9		B	Mur	Peinture	Fibro	<1m	0,00	Négative
10				Peinture		>1m	0,00	Négative
11		C	Mur	Peinture	Fibro	<1m	0,00	Négative
12				Peinture		>1m	0,00	Négative
13		D	Mur	Peinture	Fibro	<1m	0,02	Négative
14				Peinture		>1m	0,00	Négative
15			Plafond	Peinture	Métal		0,00	Négative
16				Peinture			0,00	Négative
17		A	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00	Négative
18				Peinture			0,00	Négative
19		A	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00	Négative
20				Peinture			0,00	Négative
21		B	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00	Négative
22				Peinture			0,00	Négative
23		B	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00	Négative
24				Peinture			0,00	Négative
25		D	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00	Négative
26				Peinture			0,00	Négative
27		D	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00	Négative
28				Peinture			0,00	Négative
29		D	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00	Négative
30				Peinture			0,00	Négative
31		D	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00	Négative
32				Peinture			0,00	Négative
33	Local poulailler 1	A	Mur	Peinture	Bois	<1m	0,04	Négative
34				Peinture		>1m	0,00	Négative
35		B	Mur	Peinture	Fibro	<1m	0,00	Négative
36				Peinture		>1m	0,00	Négative
37		C	Mur	Peinture	Fibro	<1m	0,00	Négative
38				Peinture		>1m	0,00	Négative
39		D	Mur	Peinture	Bois	<1m	0,02	Négative
40				Peinture		>1m	0,00	Négative
41		A	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00	Négative
42				Peinture			0,00	Négative
43		A	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00	Négative
44				Peinture			0,00	Négative
45	Extérieur poulailler 2		Bardage	Peinture	Fibro		0,00	Négative
46				Peinture			0,00	Négative
47			Structure métal	Peinture	Métal		0,00	Négative
48				Peinture			0,00	Négative
49			Portail	Peinture	Métal		0,00	Négative
50				Peinture			0,00	Négative
51	Poulailler 2	A	Mur	Peinture	Fibro	<1m	0,04	Négative
52				Peinture		>1m	0,00	Négative
53		B	Mur	Peinture	Fibro	<1m	0,00	Négative

54				Peinture		>1m	0,00	Négative
55		C	Mur	Peinture	Fibro	<1m	0,00	Négative
56				Peinture		>1m	0,00	Négative
57		D	Mur	Peinture	Fibro	<1m	0,02	Négative
58				Peinture		>1m	0,00	Négative
59			Plafond	Peinture	Métal		0,00	Négative
60				Peinture			0,00	Négative
61		A	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00	Négative
62				Peinture			0,00	Négative
63		A	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00	Négative
64				Peinture			0,00	Négative
65		B	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00	Négative
66				Peinture			0,00	Négative
67		B	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00	Négative
68				Peinture			0,00	Négative
69		B	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00	Négative
70				Peinture			0,00	Négative
71		B	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00	Négative
72				Peinture			0,00	Négative
73		D	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00	Négative
74				Peinture			0,00	Négative
75		D	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00	Négative
76				Peinture			0,00	Négative
77	Local poulailler 2	A	Mur	Peinture	Bois	<1m	0,04	Négative
78				Peinture		>1m	0,00	Négative
79		B	Mur	Peinture	Fibro	<1m	0,00	Négative
80				Peinture		>1m	0,00	Négative
81		C	Mur	Peinture	Fibro	<1m	0,00	Négative
82				Peinture		>1m	0,00	Négative
83		D	Mur	Peinture	Bois	<1m	0,02	Négative
84				Peinture		>1m	0,00	Négative
85		A	Ouvrant porte	Peinture	Bois		0,00	Négative
86				Peinture			0,00	Négative
87	Hangar	A	Dormant porte	Peinture	Bois		0,00	Négative
88				Peinture			0,00	Négative
89		D	Porte	Sans	PVC		NM	
90			Structure	Peinture	Métal		0,00	Négative
91	Façade stabulation			Peinture			0,00	Négative
92			Structure	Peinture	Bois		0,00	Négative
93				Peinture			0,00	Négative
94			Mur	Peinture	Ciment		0,00	Négative
95	Stabulation			Peinture			0,00	Négative
96			Mur	Peinture	Ciment		0,00	Négative
97				Peinture			0,00	Négative
98			Mur	Sans	Ciment		NM	
99		A	Ouvrant porte	Peinture	Métal		0,00	Négative
100				Peinture			0,00	Négative
101		A	Châssis fixe	Peinture	Métal		0,00	Négative
102				Peinture			0,00	Négative
103		A	Ouvrant porte	Peinture	Métal		0,00	Négative
104				Peinture			0,00	Négative
105		A	Ouvrant porte	Peinture	Métal		0,00	Négative
106				Peinture			0,00	Négative
107		A	Ouvrant porte	Peinture	Métal		0,00	Négative
108				Peinture			0,00	Négative
109		A	Châssis fixe	Peinture	Métal		0,00	Négative
110				Peinture			0,00	Négative
111		A	Châssis fixe	Peinture	Métal		0,00	Négative
112				Peinture			0,00	Négative
113		A	Châssis fixe	Peinture	Métal		0,00	Négative

114			Peinture			0,00	Négative
115		B	Châssis fixe	Peinture	Métal	0,00	Négative
116			Peinture			0,00	Négative
117		B	Châssis fixe	Peinture	Métal	0,00	Négative
118			Peinture			0,00	Négative
119		C	Châssis fixe	Peinture	Métal	0,00	Négative
120			Peinture			0,00	Négative
121		C	Ouvrant porte	Peinture	Métal	0,00	Négative
122			Peinture			0,00	Négative
123		D	Châssis fixe	Peinture	Métal	0,00	Négative
124			Peinture			0,00	Négative
125		D	Châssis fixe	Peinture	Métal	0,00	Négative
126			Peinture			0,00	Négative
127		D	Châssis fixe	Peinture	Métal	0,00	Négative
128			Peinture			0,00	Négative
129			Plafond	Sans	Brique	NM	
130			Structure	Peinture	Métal	0,00	Négative
131			Peinture			0,10	Négative
132	Grenier		Mur	Sans	Ciment	NM	
133	stabulation	A	Ouvrant porte	Peinture	Métal	0,00	Négative
134			Peinture			0,00	Négative
Calibrage :						1,00	

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné SARTORI Johann, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

SARDIAG
Diagnostics Amiante, Plomb, Travaux, Démolition
15 Rue du Pradet - ZA du Velard 2
71370 OUROUX SUR SAONE
Tel: 03.85.47.45.91
Siret : 501 003 024 0020 - APE : 7120B

Attestation d'assurance :



P10134851

Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° assuré : H46460Z
N° contrat : 7302001 / 001 574 101/11
N° SIREN : 501003024

Pour tout renseignement contacter :
SMABTP LYON
CS 53647
10 BOULEVARD VIVIER MERLE
69393 LYON CEDEX 03
Tél. : 01.58.01.38.00
Courriel : taous_iaadjet@groupe-sma.fr

SARDIAG
15 RUE DU PRANET
ZA DU VELARD
71370 OUROUX SUR SAONE

122121607110518000134



Attestation d'assurance

Contrat d'assurance GLOBAL INGENIERIE

Période de validité : du 01/01/2023 au 31/12/2023

SMABTP désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle GLOBAL INGENIERIE numéro H46460Z7302001 / 001 574 101/11.

Bénéficiaire(nt) de la qualité d'assuré :

- Le souscripteur

1 - PERIMETRE DES MISSIONS PROFESSIONNELLES GARANTIES

1-1 Missions bénéficiant des garanties d'assurance de responsabilité décennale obligatoire et complémentaire, de responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance et des garanties de responsabilité civile

Seules les missions suivantes sont garanties par le présent contrat :

Néant

1-2 Missions bénéficiant des garanties d'assurance de responsabilité civile hors garanties d'assurance de responsabilité décennale obligatoire et complémentaire et de responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance

Seules les missions suivantes sont garanties par le présent contrat :

- Mission : Diagnostic Amiante dont les bâtiments industriels et la gestion DTA (diag technique amiante)**
Définition :
Repérage et diagnostic effectués dans le cadre de la réglementation en vigueur relative à la présence et à l'état de l'amiante dans les bâtiments et comprenant, le cas échéant, les prélèvements de matériaux pouvant contenir de l'amiante et l'analyse qualitative de ces prélèvements sous condition que cette analyse soit effectuée par un organisme compétent en microscopie optique en lumière polarisée ou maîtrisant toute autre méthode équivalente et assuré en responsabilité professionnelle pour ce type d'activité.
y compris bâtiments industriels.
- Mission : Diagnostic Déchets**
Définition :
Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition » (conformément au décret N° 2° 11-610 du 31 mai 2011 et l'arrêté du 19 décembre 2011).

SMABTP

Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 764
8 rue Louis Armand - CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.groupe-sma.fr





2/3

N° assuré : H464002
N° contrat : 7302001 / 001 574 101/11
N° SIREN : 501003024
Attestation

Mission : Diagnostics techniques immobiliers hors amiante

Définition : Mission relative au diagnostic techniques immobiliers hors amiante réalisé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre, y compris diagnostics plomb avant travaux / démolition/ vente et location.

Mission : Diagnostics HAP sur enrobé

Mission : Contrôles Visuels

Mission : Sondages destructifs

Mission : Diagnostics techniques immobiliers hors amiante

Définition : Mission relative au diagnostic techniques immobiliers hors amiante réalisé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre. Diagnostics du raccordement au réseau d'assainissement collectif.

2 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à l'assuré à l'occasion de l'exploitation de sa société pour l'exercice de son activité ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

Nature de la garantie	Montant de garantie
Dommmages corporels	8 000 000 euros par sinistre
Dommmages matériels et immatériels	1 000 000 euros par sinistre
- dont dommages immatériels non consécutifs	500 000 euros par sinistre
- dont dommages aux biens des préposés	25 000 euros par sinistre

3 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Cette garantie a vocation à couvrir les dommages causés aux tiers relevant de la responsabilité civile professionnelle de l'assuré en dehors des dispositions relevant des articles 1792 et suivants du code civil relatifs à la garantie décennale traités aux paragraphes 2 et 3 ci-avant.

SMABTP
Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Emprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 764
8 rue Louis Armand - CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

SMA
www.groupe-sma.fr

3/3



N° assuré : H464002
N° contrat : 7302001 / 001 574 101/11
N° SIREN : 501003024
Attestation

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux missions professionnelles listées aux paragraphes 1-1 et 1-2 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

Nature de la garantie	Montant de garantie
Dommmages corporels	8 000 000 euros par sinistre et par an
Dommmages matériels et immatériels France	2 000 000 euros par sinistre et par an
- dont dommages immatériels non consécutifs	500 000 euros par sinistre et par an
- dont dommages aux biens confiés	100 000 euros par sinistre et par an
Dommmages matériels et immatériels pour les pays limitrophes de la France	1 000 000 euros par sinistre et par an
- dont dommages immatériels non consécutifs	500 000 euros par sinistre et par an
- dont dommages aux biens confiés	100 000 euros par sinistre et par an
Limite pour tous dommages confondus d'atteinte à l'environnement y compris ceux dus ou liés à l'amiante	750 000 euros par sinistre et par an
Responsabilité environnementale (pour les dommages survenus pendant la période de validité de la présente attestation et constatés pendant cette même période)	100 000 euros par sinistre et par an

La présente attestation ne peut pas engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
le 16/12/2022

Le Directeur Général

SMABTP
Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Emprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 764
8 rue Louis Armand - CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

SMA
www.groupe-sma.fr



CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnosticteur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur

Johann SARTORI

est titulaire du certificat de compétences N°DTI2167 pour :

Constat de risque d'exposition au plomb du 30/01/2023 au 29/01/2030
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic amiante sans mention du 30/01/2023 au 29/01/2030
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic amiante avec mention du 30/01/2023 au 29/01/2030
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.



Yvan MAINGUY
Directeur Général
Le Plessis-Robinson, le 30/01/2023



Accréditation n° 4-0081
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses contractuelles peut rendre ce certificat invalide

DEKRA Certification SAS – www.dekra-certification.fr
Immeuble La Boursidière – Porte I – Rue de la Boursidière – 92350 Le Plessis-Robinson – France

Groupe
PHYSITEK DevicesFabrication, Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements
scientifiques

N° d'agrément ASN : F.620002

CERTIFICAT DE NON-FUITE
(LEAK TEST CERTIFICATE)

Ce document certifie que le matériel identifié ci-dessous est conforme et exempt de toute fuite ou contamination radioactive, il n'est en aucun cas un contrôle de réception au sens de l'article R4451-29 du code du travail, il vous appartient de faire réaliser ce contrôle dans les deux mois à partir de la réception de votre source.

Analyseur portable de fluorescence X
XLP

SOCIETE : SARDIAG VILLE : 71370 OUROUX SUR SAONE

Autorisation ASN n° : T710324

MATERIEL VERIFIE :Modèle : XLP
Numéro de série : 12394
Fabricant : Thermo Scientific NITON**APPAREIL DE MESURE UTILISE :**

Modèle : RAMION X N° de série : 2211-035 Fabricant : ROTEM Date de vérification : 15/12/2021

Modèle : RAM GENE-1 N° de série : 12811-824 Fabricant : ROTEM Date de vérification : 15/12/2021

REA	ACTIVITE MBq	DATE	N° DE SERIE SOURCE	MODELE	FABRICANT	NORMES
Cd-109	850	01/11/2022	V4-257	XFB3204	Eckert & Ziegler	NF-ISO 9978 ISO C64344

Les tests sont effectués selon les recommandations du fabricant NITON à l'aide d'une chiffonnette humide.

- ☒ Résultat de la mesure du prélèvement : < 0,185 Bq ou < 0,1 cp/s (Limites EURATOM < 3,7 Bq/cm²)
- ☒ Vérification d'ouverture et fermeture du volet d'obturation de la source
- ☒ Vérification du rayonnement source occultée (volet d'obturation fermé)

CONCLUSION : Le matériel vérifié ne présente aucune fuite détectable et peut être utilisé sans risque dans les conditions normales d'utilisation.

**CE CERTIFICAT, VALABLE UN AN, EST UN DOCUMENT OBLIGATOIRE
QUI DOIT ETRE CONSERVE ET PRESENTE A TOUS CONTROLES.**

Vérification effectuée le : 25/11/2022
Vérification effectuée par : Samuel CAVALIER

PROCHAINE VERIFICATION le : 25/11/2023

pour FONDIS ELECTRONIC :

R. Chibane

Personne Compétente en Radioprotection

P/O

FONDIS ELECTRONIC SAS
Capital 2 500 000 €
26 av. Duguy-Trouin
F 78001 VOISINS-LE-BRETONNEUX CEDEX
Tél : (0)1 30 57 33 25 - Fax : (0)1 30 57 33 25
SIRET : 501 003 024 00020
N° APE 15 428 583 637 - APE 4652Z

Fondis Electronic
26, avenue Duguy Trouin,
entrée D - CS 60507
78961 Voisins-le-Bretonneux CedexTél : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : https://www.physitek.fr

SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles.





Eckert & Ziegler
Isotope Products

24937 Avenue Tibbitts
Valencia, California 91355

Tel 661•309•1010
Fax 661•257•8303

NOMINAL SOURCE CERTIFICATE

Customer: Eckert & Ziegler Isotope Products (SARL)
Purchase Order No.: PO-021398
Model No.: XFB-3
Catalog No.: CD93205/T0023M
Capsule Type: A3205-00
Active Diameter: 0.2" (5.08 mm)
Cover: 0.040" Beryllium
Backing: 0.005" Silver

Certificate Date: 2022-09-13
Quantity: 1
SS&DR No.: CA0406S112S
ISO/ANSI Classification: ANSI 77C43333
Special Form No.: USA/0336/S-96 Rev 12
Nuclide Half Life: 462.6 ± 0.7 days
Recommended Working Life: 2 years

Nuclide	Source No.	Activity	Radiation Output	Reference Date
Cd-109	V4-257	23.0 mCi (851 MBq)	Not Applicable	2022-11-01

Impurities: Not detected

Leak Test Information is on Reverse Side:

Remarks:

- This document uses the numerical convention where 1.000 = 1 and 1,000 = 10³.
- This document uses the date convention YYYY-MM-DD in accordance with ISO 8601.
- Nuclear data were taken from IAEA-TECDOC-619, 1991.
- ANSI classification is equivalent to ISO2919.

Scott Mah
Name

Signature

2022-09-13
Date

Notebook Page: 2278-73

ISO 9001 CERTIFIED

Medical Imaging Laboratory
24937 Avenue Tibbitts Valencia, California 91355

Industrial Gauging Laboratory
1800 North Keystone Street Burbank, California 91504



SARDIAG S.A.R.L.U. – 15 rue du Pranes – ZA Le Velard 2 – 71370 OIROUX SUR SAONE

Tél : 03 85 47 45 91 – email : contact@sardiac.fr – www.sardiac.fr – N° SIRET : 501 003 024 00020

Diagnostics plomb et amiante : Avant travaux, démolition, vente, DTA, diagnostics amiante industriels, contrôle visuelle, CREP